

Conseil Communautaire

Délibération n°522024

Jeudi 28 mars 2024 – 18h00



L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jean-Pierre BERTHET représenté par Jérôme BOISSON, Mme Véronique MICHEL représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, Mme Sylvie THOMAS représentée par Nouredine BENIATTOU, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Michel CRECHET représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, M. Norbert TINEL représenté par Laurent GRASSET, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB et M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO.

Absent excusé : Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Yves PERSON.

Objet : Budgets Annexes à caractère économique – Vote des Budgets Supplémentaires 2024

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux Finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des budgets 2024, conjointement à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'année 2023, et ce pour les différents budgets annexes à caractère économique de la Communauté d'Agglomération :

BUDGET ANNEXE POLE ENTREPRENDRE

DEPENSES		RECETTES	
c/21352 Agencement et aménagement des bâtiments	95 000,00	c/001 Résultat d'investissement reporté	166 161,26
c/2188 Autres immobilisations corporelles	2 407,61	c/281838 Amortissements des immobilisations	10 000,00
Restes à réaliser 2023			
RAR dépenses	1 178 753,65	RAR recettes	1 100 000,00
TOTAL	1 276 161,26	TOTAL	1 276 161,26

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6156 Maintenance	2 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	28 110,16
c/60632 Fournitures de petit équipement	1 000,00		
c/615221 Entretien bâtiment	3 000,00		
c/6811 Dotations aux amortissements	10 000,00		
c/6215 Personnel affecté	5 000,00		
c/63512 Taxes foncières	2 000,00		
c/6541 Créances admises en non-valeur	3 000,00		
c/673 Titres annulés sur exercices antérieurs	2 110,16		
TOTAL	28 110,16	TOTAL	28 110,16

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	28 660,63	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	28 660,63
TOTAL	28 660,63	TOTAL	28 660,63

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/60612 Electricité	2 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	26 127,19
c/614 Charges locatives	15 000,00		
c/615221 Entretien des bâtiments	3 000,00		
c/63512 Taxes foncières	2 000,00		
c/6541 Créances admises en non-valeur	4 127,19		
TOTAL	26 127,19	TOTAL	26 127,19

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2313 Travaux bâtiments	762 788,91	c/001 Résultat d'investissement reporté	762 788,91
TOTAL	762 788,91	TOTAL	762 788,91

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	8 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	211 019,18
c/615221 Entretien des bâtiments	180 000,00		
c/6156 Maintenance	12 000,00		
c/6542 Créances éteintes	11 019,18		
TOTAL	211 019,18	TOTAL	211 019,18

BUDGET ANNEXE ZAC PETITE CAMARGUE

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2764 Immobilisations financières	451 012,07	c/001 Résultat d'investissement reporté	451 012,07
TOTAL	451 012,07	TOTAL	451 012,07

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6045 Etudes et travaux	185 156,71	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	185 156,71
TOTAL	185 156,71	TOTAL	185 156,71

BUDGET ANNEXE POLE D'EXCELLENCE RURALE VIAVINO

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	17 402,85	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	42 402,85
c/2313 Immobilisations en cours	36 000,00	c/021 Virement du fonctionnement	48 000,00
c/2188 Immobilisations corporelles	12 000,00		
Restes à réaliser 2023			
RAR dépenses	25 000,00		
TOTAL	90 402,85	TOTAL	90 402,85

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/60612 Electricité	15 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	115 791,69
c/615221 Entretien bâtiments	26 000,00		
c/65888 Autres charges de gestion courantes	5 791,69		

c/61558 Entretien biens mobiliers	12 000,00		
c/63512 Taxe foncière	9 000,00		
c/023 Virement à l'investissement	48 000,00		
TOTAL	115 791,69	TOTAL	115 791,69

BUDGET ANNEXE LES PORTES DU DARDAILLON

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	617 455,71	c/1641 Emprunt	650 000,00
c/3351 Stock terrains aménagés	32 544,29		
TOTAL	650 000,00	TOTAL	650 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6045 Etudes et travaux	32 544,29	c/7133 Variation en cours de production de biens	32 544,29
TOTAL	32 544,29	TOTAL	32 544,29

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (Mmes Julia Plane, Danielle Razigade, MM. Claude Chabert et Cyril Barbato) :

ADOpte par chapitre les budgets supplémentaires 2024 des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 09/04/24
Publication du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex